

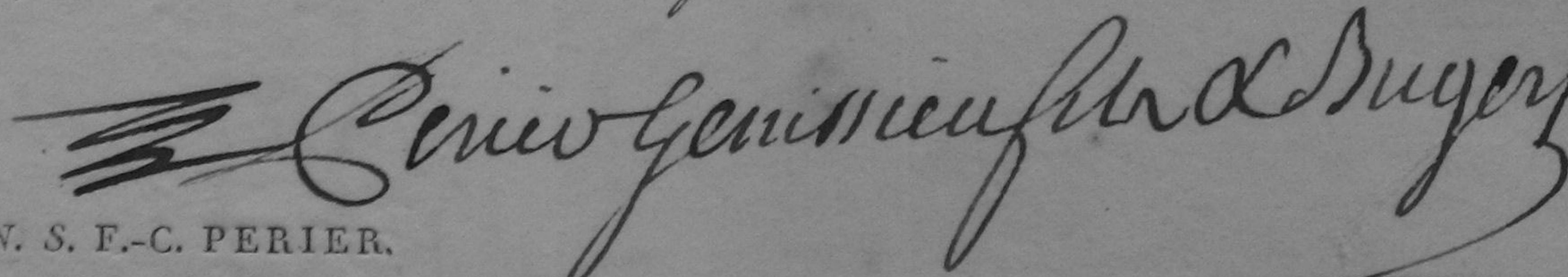
LYON, le 21 Décembre 1808.

Mespieur Gueris Et fils Lyon

La société de MM. Berier, Buffard et Galle, étant expirée, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous venons d'en contracter une nouvelle, sous la raison de Perier, Genissieu fils et Bugey. Son commerce sera toujours la Draperie en tous genres.

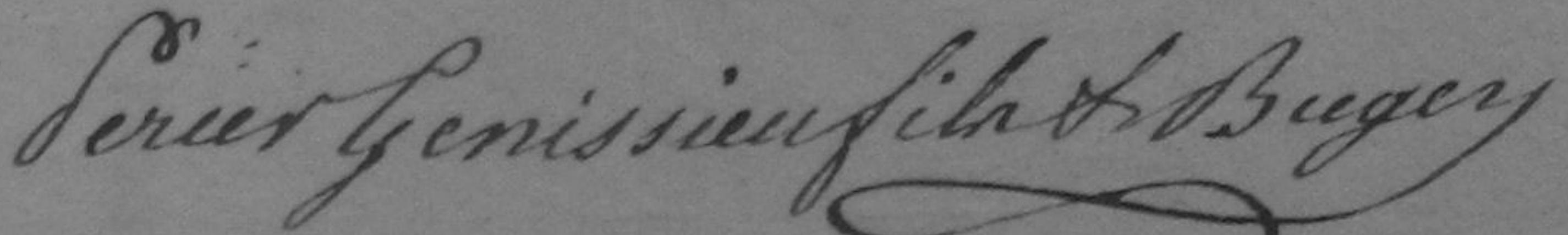
Les fouds que nous versons dans ce commerce, l'expérience que de longues années de travail ont acquise à M. S. Perier, celle de ses associés, et le zèle que nous apporterons aux intérêts de nos correspondans, sont les titres sous lesquels nous réclamons votre confiance, et les garants de nos efforts pour la mérite.

Veuillez prendre note de nos signatures respectives, pour n'ajouter foi qu'à elles seules, et daignez agréer, Mespieur les saluts de la plus parfaite considération.

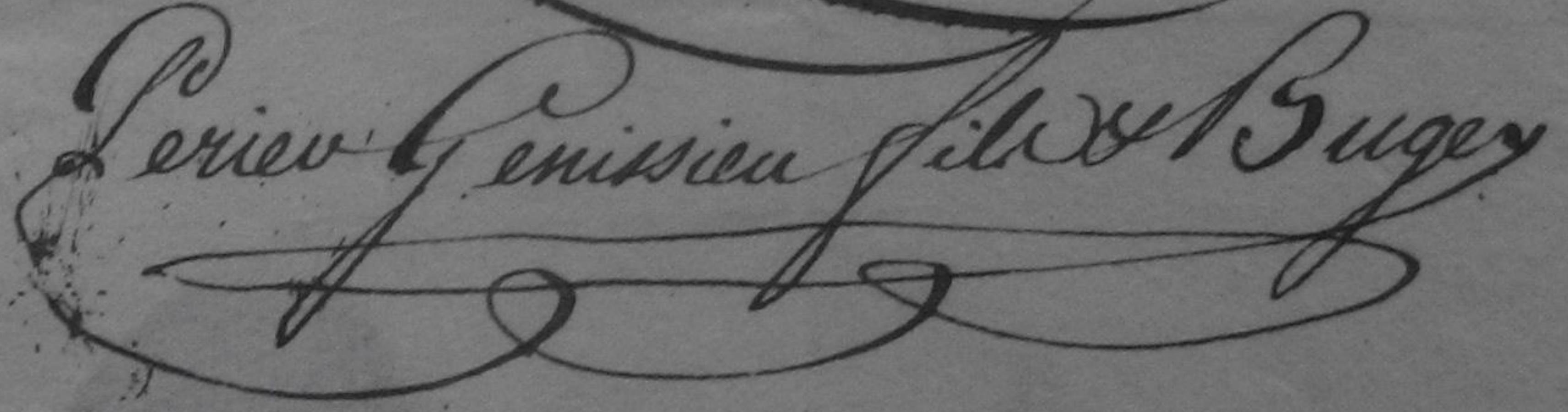
Perier Genissieu fils & Bugey

Signature de N. S. F.-C. PERIER.

Signature de N. S. Et.-F. GENISSIEU.

Perier Genissieu fils & Bugey

Signature de N. S. F. BUGEY.

Perier Genissieu fils & Bugey